



Annexe 3

FICHE TECHNIQUE DE SAISIE DE DEMANDE DE MUTATION pour la rentrée scolaire 2022

I. Procédure de saisie pour les personnels du cadre Etat (hors PSY-EN et CPE) et les personnels du cadre territorial via I-PROF :

Pour accéder à Iprof :

- 1- Connectez-vous aux applications via le portail Arena : <https://id.ac-noumea.nc> avec les mêmes identifiants que ceux de votre messagerie académique (une procédure est indiquée pour les agents qui souhaiteraient retrouver leur identifiant, réinitialiser leur mot de passe et/ou obtenir les coordonnées de l'assistance académique).
- 2- Sélectionnez la rubrique « I-prof » enseignant du menu « Gestion des personnels »



- 3- Sélectionnez la rubrique « Les services »
- 4- Sélectionnez le lien « **SIAM** »
- 5- Sélectionnez la rubrique « Mouvement intra-académique »
- 6-

Du 4 août 2021 à 08h00 au 29 août 2021 à 23h59

➤ Saisissez vos vœux de mutation

Du 4 août 2021 à 08h00 au 29 août 2021 à 23h59

➤ Saisissez vos vœux de mutation

II. Procédure de saisie pour les personnels du cadre Etat PSY-EN et CPE à l'adresse suivante : <https://bv.ac-noumea.nc/siam2/>

- 1- Sélectionnez "mouvement intra académique"

2-

Du 4 août 2021 à 08h00 au 29 août 2021 à 23h59

➤ Saisissez vos vœux de mutation

Du 4 août 2021 à 08h00 au 29 août 2021 à 23h59

➤ Saisissez vos vœux de mutation

Entrer votre NUMEN et le mot de passe :

- pour les personnels ne disposant pas de NUMEN, le demander au secrétariat de leur établissement
- mot de passe : au choix du candidat à confirmer à la première connexion et à conserver



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

Annexe 3

III . Dispositions communes

Les candidats peuvent modifier leur saisie pendant toute la durée de la campagne d'ouverture du serveur SIAM.

Le nombre de vœux est limité à 6, les vœux exprimés au-delà ne seront pas pris en compte.

Ce n'est qu'à la fermeture du serveur et après impression par le chef d'établissement de la confirmation de la demande de mutation que les candidats pourront vérifier l'ensemble de leur saisie sur SIAM.